

SOCIETE GENERALE SFH

Société Anonyme au capital de 375 000 000 euros

Siège Social : 17, cours Valmy 92800 Puteaux

445 345 507 R.C.S Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018



PREAMBULE

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement Général de l’Autorité des Marchés Financiers.

Ce document est déposé auprès de l’AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est mis à disposition sur le site <https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/investisseurs/investisseurs-dette> .

SOMMAIRE

1. Présentation de Société Générale SFH	4
2. Rapport semestriel d'activité.....	8
3. Comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2018.....	23
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.....	62
5. Liste des Obligations de Financement de l'Habitat en vie au 30 juin 2018.....	66
6. Glossaire des principaux termes techniques utilisés	67
7. Attestation du responsable du rapport financier annuel.....	69

1. Présentation de Société Générale SFH

1.1 Historique et présentation de Société Générale SFH

La Société a été créée le 23 janvier 2003 sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration.

Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a, lors de sa séance du 23 juin 2009, agréé la Société en qualité de société financière.

La Société dont l'ancienne dénomination sociale était VIRIX, est ensuite devenue Société Générale FHF par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2010.

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a créé le statut de Société de Financement de l'Habitat dont le régime est désormais prescrit par le Code monétaire et financier, et les établissements de crédit agréés en qualité de société financière par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ont pu opter pour ce statut.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé la Société à opter pour ce statut de Société de Financement de l'Habitat le 28 mars 2011. En conséquence, la Société, par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2011, a changé de dénomination sociale pour devenir Société Générale SFH. Société Générale SFH (ci-après dénommée « Société Générale SFH » ou la « Société ») possède un agrément en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de financement de l'habitat.

Le Conseil d'Administration du 18 avril 2011 a approuvé la création et le dépôt auprès de l'AMF, pour l'obtention d'un visa, d'un Prospectus de base pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (« OFH ») grâce à un Programme « Euro Medium Term Note ».

Société Générale SFH est détenue à 99,99 % par SOCIETE GENERALE et à 0.01% par SOGEPARTS, elle-même filiale à 100% de SOCIETE GENERALE.

Société Générale SFH a principalement une activité de crédit. Elle ne reçoit pas de dépôts du public et n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec l'ordonnance du 27 juin 2013 qui impose aux établissements de crédit de recevoir des fonds remboursables du public, Société Générale SFH a réalisé en novembre 2015 une émission d'Obligations de Financement de l'Habitat au format « *retail* » dont les caractéristiques lui permettent d'être assimilée à des fonds remboursables du public.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-28 à L. 513-33 du Code Monétaire et Financier (les « Actifs Éligibles »).

Elle a pour activité le refinancement des portefeuilles de prêts immobiliers octroyés par les réseaux du groupe SOCIETE GENERALE au moyen de l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat disposant du meilleur échelon de crédit et admises aux négociations sur tout marché réglementé d'un état membre de l'Union Européenne.

Ainsi, Société Générale SFH consent à SOCIETE GENERALE des prêts garantis par la remise de créances de prêts personnels immobiliers consentis par les réseaux du groupe SOCIETE GENERALE.

Ces prêts sont refinancés par l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat qui à ce jour sont notées Aaa par Moody's et AAA par Fitch Ratings.

Son activité s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de refinancement du groupe SOCIETE GENERALE en contribuant à la diversification des sources de refinancement du groupe via l'émission d'obligations sécurisées ainsi qu'à la diminution du coût global de refinancement du groupe grâce au refinancement des actifs éligibles à un coût compétitif.

1.2 Fonctionnement de Société Générale SFH

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la gouvernance est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, Société Générale SFH ne dispose pas de personnel. La gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 du même code ne pouvant être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de financement de l'habitat par contrat, l'ensemble de sa gestion est donc contractuellement délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce contexte, la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables ;
- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

1.3 Dispositions réglementaires applicables

Société Générale SFH est un établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L.513-1 du Code monétaire et financier qui, en cette qualité, ne peut effectuer que les opérations de banque résultant des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres ou de la décision d'agrément qui la concerne.

Conformément à son agrément en tant que société de financement de l'habitat, Société Générale SFH « *a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat* » dans les conditions définies aux articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier.

En tant qu'établissement de crédit, Société Générale SFH est soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et au respect des dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », *Capital Requirement Regulation*).

Société Générale SFH est exemptée du respect sur base individuelle des ratios de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 de CRR.

Son statut de société de financement de l'habitat implique notamment :

- un objet social limité à l'acquisition d'actifs répondant à des critères d'éligibilité stricts fixés par la loi,
- l'application de dispositions législatives dérogatoires à la faillite, inhérentes à ce type de structure d'émission d'obligations sécurisées (*covered bonds*), parmi lesquelles figurent l'absence d'accélération du passif ainsi que l'existence d'un privilège légal au bénéfice des porteurs d'obligations de financement de l'habitat (« OFH ») en application de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier.

2. Rapport semestriel d'activité

Société Générale SFH
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
445 345 507 RCS NANTERRE

**RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018**

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2018

Au 30 juin 2018, le bilan présente un total de 32 315,36 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2017, le total bilan était de 30 992,74 millions d'euros. La variation s'explique principalement par la mise en place d'un *Prematurity test* reçu de Société Générale qui couvre le paiement du principal de la souche n° 13 arrivant à maturité le 14 mars 2019 pour un montant de 1,5 milliards d'euros.

L'encours des OFH au 30 juin 2018 est de 30 012,87 millions d'euros dont 112,87 millions d'euros d'intérêts courus non échus. Au 31 décembre 2017, l'encours d'OFH était de 30 066,55 millions d'euros dont 166,55 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Les fonds propres au 30 juin 2018 s'élèvent à 537,03 millions d'euros.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Total Actif	32 315,4	30 992,7
Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE et placements auprès de SOCIETE GENERALE)	30 483,3	30 503,6
Total Emissions / OFH	30 012,9	30 066,6
Total Fonds Propres	537	524

A- Evolution des actifs

1. Evolution du cover pool (portefeuille d'actifs éligibles)

Société Générale SFH (ci-après « **Société Générale SFH** » ou la « **Société** ») étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d'Obligation de Financement de l'Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d'un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au 30 juin 2018, l'actif de Société Générale SFH en base sociale était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 29.900 millions d'euros.

Quant aux actifs reçus à titre de garantie, ils sont composés d'un portefeuille de prêts personnels immobiliers (PPI), apporté en garantie par Société Générale, par le groupe Crédit du Nord depuis juillet 2015, par BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien) depuis octobre 2015, et par Boursorama Banque depuis juin 2017. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers apparaît au hors bilan de Société Générale SFH.

Dans tous les cas, ces portefeuilles de créances sont composés de prêts personnels immobiliers cautionnés à 100 % par Crédit Logement.

Le portefeuille de couverture, constitué de prêts personnels immobiliers apportés en garantie des OFH, représente au 30 juin 2018 un encours de 34 087 millions d'euros, dont environ 24 544 millions d'euros originés par SG/BDDF (soit 72%), environ 7 524 millions d'euros originés par Crédit du Nord (soit 22,1%), environ 1 938 millions d'euros originés par Boursorama Banque (soit 5,7 %) et environ 80 millions d'euros originés par BFCOI (soit 0,2 %).

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin juin 2018, en cohérence avec l'implantation historique du réseau SOCIETE GENERALE :

Région	% prêts personnels immobiliers
Ile-de-France (Paris inclus)	37,67%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,92%
Auvergne Rhône-Alpes	9,89%
Hauts-de-France	9,86%
Nouvelle Aquitaine	6,42%
Occitanie	7,14%
Pays de la Loire	3,34%
Normandie	4,84%
Bretagne	2,28%
Centre Val-de-Loire	2,25%
Grand Est	3,55%
Bourgogne Franche-Comté	1,55%
Corse	0,67%
DOM – TOM	0,61%
TOTAL	100,00%

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de surdimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un ratio stable entre le portefeuille d'actifs et le stock total d'OFH émises.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

A fin juin 2018, le taux de surdimensionnement de Société Générale SFH reste stable à hauteur de 114 %.

2. Evolution des valeurs de remplacement

Au 30 juin 2018, les valeurs de remplacement représentent un total de 456,82 millions d'euros, essentiellement composées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 1,53 % de l'encours d'OFH (le maximum légal étant fixé à 15 %).

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège

Au cours du premier semestre 2018, Société Générale SFH a réalisé deux émissions syndiquées avec taille de bilan stable :

- Série 73 du programme EMTN : émission syndiquée du 19 janvier 2018 pour un montant nominal de 750 millions d'euros, maturité 19 janvier 2028, servant un coupon de 0,75% suite au remboursement anticipé partiel de la série « retained » 72 d'OFH pour un montant équivalent ;
- Série 74 du programme EMTN : émission syndiquée du 28 juin 2018 pour un montant nominal de 750 millions d'euros, maturité 28 janvier 2026, servant un coupon de 0,5% suite au remboursement anticipé partiel de la série « retained » 40 d'OFH pour un montant équivalent.

Les émissions « *retained* » sont des émissions souscrites par Société Générale.

Société Générale SFH n'a remboursé aucune émission obligataire à échéance durant le premier semestre 2018.

A la date du 30 juin 2018, Société Générale SFH a déjà réalisé son programme d'émissions syndiquées prévisionnel de 1,5 milliards d'euros.

L'encours d'OFH au 30 juin 2018 est de 30 012,87 millions d'euros (comprenant 112,87 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Le Prospectus de Base du programme Euro Medium Term Notes pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat a fait l'objet d'une mise à jour annuelle approuvée par l'AMF en date du 30 mai 2018. A cette occasion, la taille du programme a été augmentée de 30 à 40 milliards d'euros et le Prospectus a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

C- Le compte de résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collatéralisé pour 166,02 millions d'euros et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 33,45 millions d'euros provenant de la soultte sur les pattes fixes des swaps de couverture, étalée sur l'ensemble de la durée de vie des prêts collatéralisés ;
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH pour 179,88 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'élève à 28,52 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 5,8 millions d'euros.

Ainsi le bénéfice net après impôt s'élève à 13,05 millions d'euros au 30 juin 2018, en baisse de 4,8% par rapport à la même période de l'année 2017.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE AU 30 JUIN 2018

Depuis l'arrêté du 30 juin 2018, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

- Six émissions « *retained* » en date du 17 juillet 2018 pour un montant global de 3,5 milliards d'euros suite :
 - au remboursement à l'échéance de la Série 47 « *retained* » pour un montant total de 1,5 milliards d'euros et
 - à l'intégration en juillet 2018 d'un gisement de PPI originés par Boursorama et par Crédit du Nord pour un montant d'environ 2,2 milliards d'euros, permettant ainsi l'émission d'OFH pour un montant supplémentaire de 2 milliards d'euros.

Les caractéristiques de ces six émissions *retained* sont les suivantes :

Série	Montant nominal (en millions d'euros)	Date de maturité	Coupon
75	500	17 juillet 2021	0,000 %
76	500	17 juillet 2022	0,060 %
77	500	17 juillet 2024	0,410 %
78	500	17 mars 2025	0,530 %
79	750	17 mars 2026	0,690 %
80	750	17 mars 2027	0,840 %

- Une émission *syndiquée* (série 81) en date du 11 septembre 2018 pour un montant de 750 millions d'euros, maturité 11 septembre 2023, servant un coupon de 0,5% suite au remboursement anticipé partiel de la série « retained » 56 d'OFH pour un montant de 250 millions d'euros et au remboursement anticipé total de la série « retained » 69 pour un montant de 500 millions d'euros.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché des émissions sécurisées, Société Générale SFH pourrait envisager de lancer des émissions syndiquées d'une taille comprise entre 500 millions et 1 milliard d'euros chacune d'ici la fin de l'année.

IV. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE

A. Risque de Crédit

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité de refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

Société Générale SFH porte un risque de crédit direct sur SOCIETE GENERALE qui est son unique débiteur, au titre des prêts qu'elle octroie à SOCIETE GENERALE. Société Générale SFH étant détenue à 100% par SOCIETE GENERALE, elle n'est pas encadrée par des limites sur sa maison mère conformément aux instructions Groupe SOCIETE GENERALE.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie pour lequel un dispositif de mesure et de surveillance est mis en place.

Société Générale SFH ayant établi des conventions d'assistance et de gestion avec SOCIETE GENERALE, le dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit de la Société s'appuie sur le dispositif en vigueur au sein du Groupe SOCIETE GENERALE.

Ainsi, toute opération fait l'objet d'un dossier de crédit visé par la Direction des risques et les créances constitutives de ce portefeuille font l'objet d'un suivi des risques conformément à la politique de crédit Groupe SOCIETE GENERALE décrite dans son Document de Référence 2018.

Par ailleurs, afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe SOCIETE GENERALE, la Direction des Risques a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur les éléments suivants :

- Revue de portefeuille et suivi sectoriel ;
- Suivi des risques pays ;
- Stress tests de crédit.

En sus de ces dispositifs du Groupe SOCIETE GENERALE, Société Générale SFH applique les critères suivants pour la sélection des actifs remis en garantie :

- Application des critères d'éligibilité légaux ;
- Validation de l'éligibilité par le Contrôleur Spécifique par échantillon ;
- Revue de la qualité du portefeuille par les agences de notation.

Le risque de crédit pris par les investisseurs d'Obligations de Financement de l'Habitat est couvert par un surdimensionnement en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montants d'Obligations de Financement de l'Habitat émises. Société Générale SFH respecte les règles de surdimensionnement prévues par l'article L.513-12 du Code monétaire et financier. A ce titre, le ratio de couverture doit être supérieur à 105%.

Le ratio de couverture correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

Au 30 juin 2018, le ratio de couverture s'établissait à 112,85%.

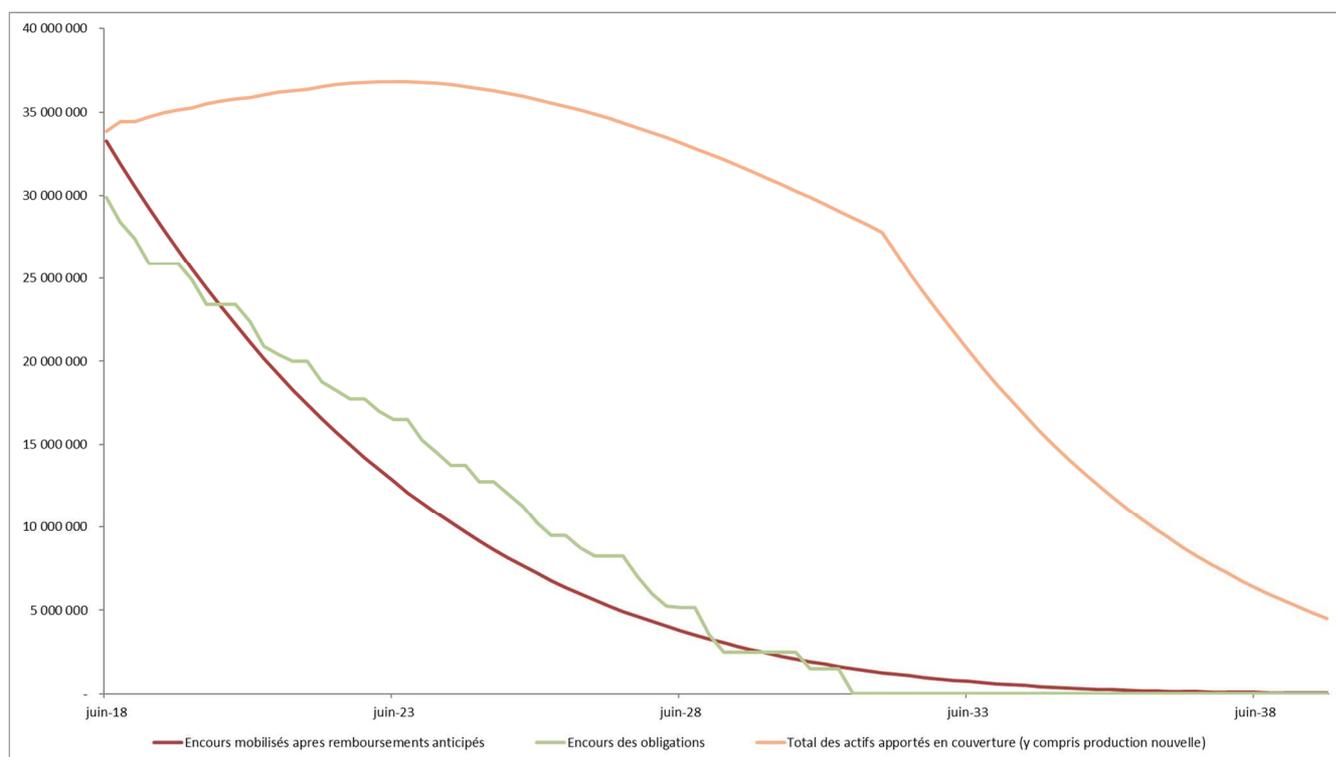
Par ailleurs, conformément à la documentation juridique, Société Générale est dans l'obligation de maintenir à tout moment un ratio de couverture (Asset Cover Test) minimum entre l'encours des prêts immobiliers résidentiels transférés à titre de garantie et le montant des avances faites au titre du Contrat de prêt entre Société Générale et Société Générale SFH. Le montant de ces avances correspond au montant des Obligations de Financement de l'Habitat.

L'Asset Cover Test calculé à fréquence mensuelle doit respecter un ratio minimum requis, supérieur au taux de surdimensionnement réglementaire de 105%.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, la Société doit s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations de Financement de l'Habitat par des actifs transférés doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Au 30 juin 2018, sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 7 203 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressives de 5% pour les années suivantes, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 7,62%, correspondant au taux moyen historique observé sur le portefeuille de prêts personnels immobiliers depuis juin 2010, aucune impasse de couverture n'est observée après recours à la nouvelle production.

En tenant compte de ces hypothèses, la couverture des OFH est assurée jusqu'à l'extinction totale des passifs (cf. graphique ci-après) :



B. Risques structurels

1. Risque de Taux

En matière de risque de taux, suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, Société Générale SFH a retiré l'ensemble de ses swaps de micro-couverture. Les émissions publiques et retained d'OFH sont désormais réalisées à taux fixe, tout comme les tirages de prêts collatéralisés, dans le but de refléter la composition du cover pool de PPI sous-jacents. En matière de risque de taux, Société Générale SFH procède désormais à une couverture naturelle du risque de taux entre les actifs et les passifs.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuelles sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 10 bps, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 30 juin 2018, la sensibilité de Société Générale SFH à un choc de 10 points de base s'élève à -0,01 million d'euros pour une limite de -0,25 millions d'euros.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : -0,01 million d'euros,
- Moyen terme : 0 million d'euros,
- Long terme : 0 million d'euros.

Suite au retrait des swaps de taux, Société Générale SFH pilote désormais le risque de taux de façon dynamique en sélectionnant les actifs remis en garantie et a mis en place de nouveaux contrôles du risque par transparence, et notamment :

- Le suivi de l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs du «*cover pool*» et les OFH avec un seuil à 18 mois lorsque les actifs sont plus longs que les passifs ; l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs étant de -10 mois au 30 juin 2018,
- Une réserve d'intérêts, à constituer par SOCIETE GENERALE sous conditions de notation, lorsque le montant total des intérêts à verser au titre des OFH est supérieur au montant total des intérêts à recevoir sur les prêts en garantie.

2. Risque de Change

Société Générale SFH ne réalisant que des émissions en euros, elle n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

3. Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Ainsi Société Générale SFH n'est pas exposée au risque de transformation, les tirages de prêt à l'actif répliquant les caractéristiques des OFH émises pour ce qui concerne la maturité.

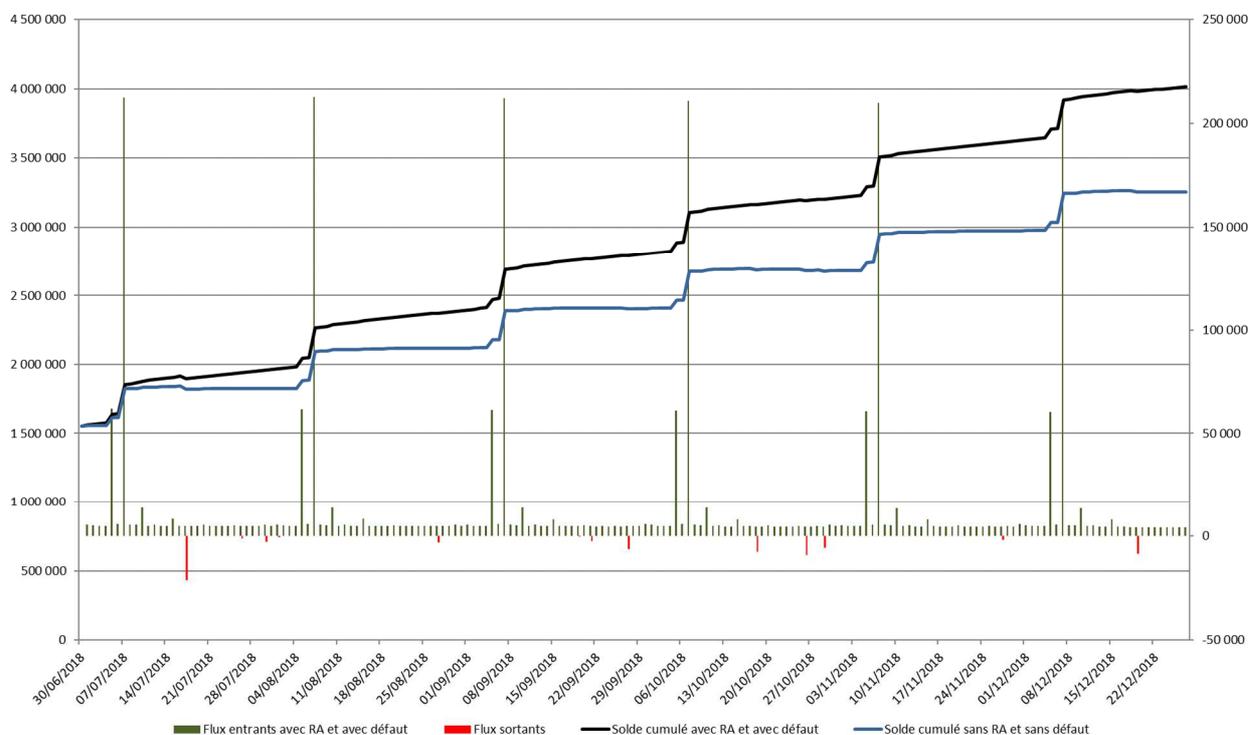
Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les entrées de trésorerie.

En outre, le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt conformément aux dispositions de l'article R.513-7 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises,
- une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 30 juin 2018. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 4,72 % au 30 juin 2018.



A partir du 30 juin 2018, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 1 559,7 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Ce solde comporte les montants liés au *Prematurity test*, reçus de SOCIETE GENERALE qui couvrent le paiement des intérêts sur une période de 90 jours à venir pour un montant total de 37,3 millions d'euros, et le paiement du principal sur une période de 180 jours de l'émission n°13 arrivant à maturité le 14 mars 2019 pour un montant de 1 500 millions d'euros.

En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital

perçues des valeurs de remplacement, du montant du *Pré-Maturity test* et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France, pour la partie excédant le niveau réglementaire de 105% des passifs privilégiés s'élève à 1 178,8 millions d'euros.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 440 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 32,3 millions d'euros.

Les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier au dernier jour représentent un total de 439,6 millions d'euros, correspondant au remplacement en dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE. La diminution du montant par rapport au premier jour s'explique par l'application de taux d'intérêt négatifs.

C. Risque Opérationnel

Société Générale SFH sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre de conventions de gestion et recouvrement, d'externalisation et de contrôle périodique.

Le risque opérationnel lié à Société Générale SFH est ainsi intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, les risques opérationnels propres à Société Générale SFH sont aussi évalués selon le même dispositif d'encadrement du risque que celui du groupe SOCIETE GENERALE, c'est-à-dire sur la base du « Risk and Control Self-Assessment » (RCSA), celui-ci faisant ressortir un risque évalué à « faible » après prise en compte des contrôles en place visant à s'assurer de processus opérationnels suffisamment robustes.

D. Risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis dans le cadre des risques opérationnels et régulièrement évalués lors des exercices RCSA.

Les principaux risques juridiques pour Société Générale SFH sont liés à la documentation juridique relative aux émissions d'Obligations Foncières. Ces risques sont évalués comme « faibles » après prise en compte des dispositifs de couverture suivants :

- la documentation juridique est très encadrée : elle est rédigée par un cabinet d'avocats externe mandaté par Société Générale SFH puis est revue et contrôlée par les équipes de juristes spécialisés de SOCIETE GENERALE, les équipes Front Office en charge de la gestion de l'entité, ainsi que par le cabinet d'avocats de l'Arrangeur ;
- la seule contrepartie directe de Société Générale SFH est SOCIETE GENERALE.

Il est à noter par ailleurs qu'à ce jour aucun incident ou litige lié à des risques juridiques ne s'est produit concernant Société Générale SFH.

E. Risque sur le non-respect des contraintes réglementaires et/ou prudentielles

Ce risque peut être distingué en deux catégories :

- Risque lié au non-respect des réglementations ou lois applicables aux établissements de crédit et de société de financement de l'habitat (y compris production des reportings réglementaires) ;
- Risque lié à la non mise en conformité avec de nouveaux textes légaux ou réglementaires applicables aux sociétés de financement de l'habitat.

Les mesures d'atténuation de ces différents risques se déclinent de la manière suivante :

- Conformément à l'article L.513-32 du Code monétaire et financier, le Contrôleur Spécifique veille au respect par la Société des articles L.513-28 à L.513-30 du Code monétaire et financier régissant les sociétés de financement de l'habitat ;
- Le dispositif de suivi et de contrôle de la Société sont intégrés au dispositif de suivi et de contrôle du Groupe SOCIETE GENERALE concernant les réglementations applicables aux établissements de crédit et les reportings réglementaires spécifiques aux sociétés de financement de l'habitat ;
- Mise en place d'une veille réglementaire, qui est assurée notamment par les canaux suivants :
 - o L'ECBC (European Covered Bond Council) informe la Société des évolutions réglementaires spécifiques aux émetteurs d'obligations sécurisées au niveau européen via des publications et communications régulières ;
 - o Le contrôleur spécifique informe régulièrement la Société sur les sujets en discussion concernant les sociétés de financement de l'habitat ;
 - o Veille réglementaire au niveau du groupe SOCIETE GENERALE.

F. Risque de dépendance à l'égard du Groupe SOCIETE GENERALE

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, la gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 ne peuvent être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat.

Dès lors, Société Générale SFH ne dispose pas de personnel. L'ensemble de sa gestion est donc délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Ainsi la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;
- Gestion et recouvrement ;

- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables.

Les risques liés à ces prestations de services essentielles externalisées font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de contrôle interne de Société Générale SFH.

Par ailleurs, d'autres fonctions sont exercées par SOCIETE GENERALE en tant qu'agent placeur, contrepartie de swap, teneur de compte et emprunteur. Ces différentes fonctions sont contractuellement bien distinctes et documentées, limitant ainsi le risque de conflit d'intérêt.

G. Risque relatif au mécanisme de « bail-in » (Directive BRRD)

Pour les obligations de financement de l'habitat, la Directive BRRD indique que l'autorité de résolution compétente ne devrait pas exercer de mesure de réduction ou de conversion concernant les obligations sécurisées, dont les covered bonds et dettes revêtant la forme d'instruments financiers de couverture faisant partie intégrante du pool de collatéral de couverture et qui, selon la loi nationale, sont sécurisés de façon similaire aux covered bonds, qu'ils soient gouvernés par une loi d'un état membre ou d'un pays tiers.

Cependant, les dettes pertinentes pour les besoins du Pouvoir de Renflouement Interne incluront toutefois la créance des porteurs des titres émis en vertu du programme, seulement si et à concurrence de la part du titre qui excéderait la valeur du pool de collatéral de couverture auquel le titre est adossé.

Ce risque est toutefois très limité compte tenu de l'obligation réglementaire pour la Société de respecter un ratio de couverture des ressources privilégiées par les actifs reçus à titre de garantie, au moins égal à 105%.

V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que Société Générale SFH n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

VI. SUCCURSALES

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune succursale.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ses statuts et au Code monétaire et financier, Société Générale SFH ne dispose d'aucune filiale ni aucune participation.

VIII. PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que Société Générale SFH n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle.

IX. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 30 juin 2018, à hauteur de 37.499.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

X. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société est concernée par les dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce et à ce titre doit publier les informations sociales et environnementales prévues à l'article R.225-105-1, I et II du Code de commerce.

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée.

Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de moyens matériels et bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe SOCIETE GENERALE et présentées dans son Document de Référence.

XI. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes semestriels au 30 juin 2018 ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des états financiers.

Les comptes semestriels de l'exercice au 30 juin 2018 font apparaître un bénéfice en cours de formation de 13,05 millions d'euros.

XII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue sur le premier semestre 2018.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2018 sur la base d'une revue limitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. Comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2018

Société Générale SFH

COMPTES SEMESTRIELS

BILAN ET HORS BILAN	27
ACTIF PASSIF	27
HORS BILAN	29
COMPTE DE RESULTAT	31
COMPTE DE RESULTAT	31
ANNEXE	34
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	38
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	38
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	39
AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	40
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	41
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	42
AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	43
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	44
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	45
PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	46
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	47
EFFECTIF MOYEN	48
IMPOTS SUR LES BENEFICES	49
SITUATION FISCALE DIFFEREE	50
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	52
OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN	52
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	53
EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	54
IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	55
INTEGRATION FISCALE	56
INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	57
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	60

BILAN
et HORS-BILAN

BILAN ET HORS BILAN

Actif Passif

<i>(En EUR)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	8 083	11 181	14 466
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	32 037 416 700	30 662 955 222	28 983 926 919
A vue	1 554 127 290	159 377 763	1 543 841 388
A terme	30 483 289 410	30 503 577 459	27 440 085 532
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-	-
Locationsimple	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Capital souscrit non versé	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Autres actifs (note 4)	4 903 947	12 025 115	6 595 073
Comptes de régularisation (note 4)	273 033 984	317 751 855	354 426 544
Total	32 315 362 714	30 992 743 373	29 344 963 002

PASSIF

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	1 537 335 331	140 170 507	1 540 564 829
A vue	-	-	-
A terme	1 537 335 331	140 170 507	1 540 564 829
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 6)	30 012 872 323	30 066 554 758	27 011 448 016
Bons de caisse	-	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-	-
Emprunts obligataires	30 012 872 323	30 066 554 758	27 011 448 016
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres passifs (note 7)	778 116	957 768	707 456
Comptes de régularisation (note 7)	227 344 598	261 080 263	278 392 718
Provisions	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Capitaux propres (note 8)	537 032 346	523 980 077	513 849 983
Capital	375 000 000	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-	-
Réserves	7 449 004	6 257 060	6 257 060
Ecart de réévaluation	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-
Report à nouveau	141 531 073	118 884 131	118 884 131
Résultat de l'exercice	13 052 269	23 838 886	13 708 792
Total	32 315 362 714	30 992 743 373	29 344 963 002

Résultat de l'exercice en centimes : 13 052 268.50

Total du bilan en centimes : 32 315 362 714.11

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

Hors Bilan

HORS BILAN

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
ENGAGEMENTS DONNES	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-
Titres à recevoir	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-
AUTRES ENGAGEMENTS	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Opérations en devises			
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-	-
Autres engagements (note 12)			
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	34 086 799 097	34 087 110 389	30 666 361 469
Engagements douteux	-	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

<p>COMPTE DE RESULTAT</p>

COMPTE DE RESULTAT
Compte De Resultat

COMPTE DE RESULTAT

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
+ Intérêts et produits assimilés (note 9)	207 395 723	422 954 562	199 377 486
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	166 017 203	326 247 491	158 103 373
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 927 331	22 246 874	4 221 755
+ Autres intérêts et produits assimilés	33 451 189	74 460 197	37 052 359
- Intérêts et charges assimilées (note 9)	(179 876 720)	(372 024 504)	(173 583 758)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	(41 712 460)	(84 169 509)	(39 462 418)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(138 164 260)	(287 854 995)	(134 121 340)
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-	-
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-	-
+ Commissions (produits)	-	-	-
- Commissions (charges)	-	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-	-	-
- Opérations sur titres de transaction	-	-	-
- Opérations de change	-	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-	-
- Plus ou moins value	-	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	1	1
- Opérations faites en commun	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	1	1
- Autres produits non bancaires	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	1 004 344	(87 918)	(82 582)
- Opérations faites en commun	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	1 004 344	(87 918)	(82 582)
PRODUIT NET BANCAIRE	28 523 347	50 842 140	25 711 147
- Charges générales d'exploitation (note 10)	(5 800 757)	(10 468 443)	(4 542 944)
- Frais de personnel	-	-	-
- Autres frais administratifs	(5 800 757)	(10 468 443)	(4 542 944)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 722 590	40 373 697	21 168 203
- Coût du risque	-	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-	-
- Autres opérations	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 722 590	40 373 697	21 168 203

Société Générale SFH
COMPTES SEMESTRIELS AU 30/06/2018

+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-	-
- Immobilisations financières	-	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	22 722 590	40 373 697	21 168 203
+ / - Résultat exceptionnel	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 11)	(9 670 321)	(16 534 811)	(7 459 411)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 052 269	23 838 886	13 708 792

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

ANNEXE

ANNEXE

Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquiescer des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire , sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

IMPOTS DIFFERES

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

PROVISIONS

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire . Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

AUTRES ENGAGEMENTS

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

CHARGE FISCALE

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3%. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire , relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours du premier semestre de l'année 2018, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes:

Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 19.01.2018 :

- Emission de la série n° 73 d'OFH de maturité 19 janvier 2028, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.750 %.
- Remboursement anticipé partielle de la série n°72 d'OFH de maturité 19 décembre 2028, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 750 millions d'euros..
- Prêt collatéralisé n° 62, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 19 janvier 2028 à taux fixe 0.950 %,

Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 28.06.2018 :

- Emission de la série n° 74 d'OFH de maturité 28 janvier 2026, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.50 %.
- Remboursement anticipé partielle de la série n° 40 d'OFH de maturité 26 août 2026, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 750 millions d'euros.
- Prêt collatéralisé n° 63, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 28 janvier 2026 à taux fixe 0.70 %.

Aussi Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 29/12/2017 au 29/03/2018 pour un montant total de 410 millions d'euros, à taux fixe - 0.37%(PEC 9613268).
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 29/03/2018 au 29/06/2018 pour un montant total de 430 millions d'euros, à taux fixe - 0.38%(PEC 78129).
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 29/06/2018 au 28/09/2018 pour un montant total de 440 millions d'euros, à taux fixe - 0.38%(PEC 282379).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 19.07.2018 :

- Emission de la série n° 75 d'OFH de maturité 17 juillet 2021, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.00 %.
- Prêt collatéralisé n° 64, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 17 juillet 2021 à taux fixe 0.20 %.
- Emission de la série n° 76 d'OFH de maturité 17 juillet 2022, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.06 %.
- Prêt collatéralisé n° 65, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 17 juillet 2022 à taux fixe 0.26 %.
- Emission de la série n° 77 d'OFH de maturité 17 juillet 2024, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.41 %.
- Prêt collatéralisé n° 66, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 17 juillet 2024 à taux fixe 0.61 %.
- Emission de la série n° 78 d'OFH de maturité 17 mars 2025, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.53 %.
- Prêt collatéralisé n° 67, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 17 mars 2025 à taux fixe 0.73 %.
- Emission de la série n° 79 d'OFH de maturité 17 mars 2026, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.69 %.
- Prêt collatéralisé n° 68, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 17 mars 2026 à taux fixe 0.89 %.
- Emission de la série n° 80 d'OFH de maturité 17 mars 2027, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.84 %.
- Prêt collatéralisé n° 69, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 17 mars 2027 à taux fixe 1.04 %.
- Échéance de la série n° 47 d'OFH de maturité 17 juillet 2018, pour un montant nominal total de 1500 millions d'euros, souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.175 %

<p>INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT</p>

INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
Operations Interbancaires Et Assimilees

Note 2

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En EUR)</i>	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Caisses			
Banques centrales	8 083	11 181	14 466
Comptes courants postaux			
Total	8 083	11 181	14 466

Créances Sur Les Etablissements De Credit

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Comptes et prêts	32 037 416 700	30 662 955 222	28 983 926 919
A vue :	1 554 127 290	159 377 763	1 543 841 388
Comptes ordinaires	1 554 127 290	159 377 763	1 543 841 388
Prêts et comptes au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
A terme :	30 483 289 410	30 503 577 459	27 440 085 532
Prêts et comptes à terme	30 483 289 410	30 503 577 459	27 440 085 532
Prêts subordonnés et participatifs			
Valeurs reçues en pension à terme			
Créances rattachées			
Créances douteuses			
Total brut	32 037 416 700	30 662 955 222	28 983 926 919
Dépréciations			
Total net	32 037 416 700	30 662 955 222	28 983 926 919
Titres reçus en pension			
Créances rattachées			
Total	32 037 416 700	30 662 955 222	28 983 926 919

Autres Actifs Et Comptes De Regularisation

Note 4

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)		30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Autres actifs :	Sous-total	4 903 947	12 025 115	6 595 073
Compte courant SG impôt groupe		3 794 832	11 635 663	5 538 415
Débiteurs divers		1 109 115	389 452	1 056 658
Comptes de régularisation :	Sous-total	273 033 984	317 751 855	354 426 544
Charges comptabilisées d'avance		222 575 128	253 827 845	275 329 886
Étalement des primes d'émission		37 469 131	29 541 800	23 716 684
Étalement soulte prêt		185 105 997	224 286 045	251 613 202
Produits à recevoir				
Créances sur les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Participations et autres titres détenus à long terme				
Parts dans les entreprises liées				
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat				
Opérations de location simple				
Immobilisations corporelles et incorporelles				
Actions propres				
Autres actifs				
Comptes de régularisation				
Impôts différés (*)		50 458 856	63 924 010	79 096 658
Autres comptes de régularisation				
Comptes d'ajustement sur devises [1]				
Charges à répartir sur prime d'émission				
Pertes à étaler sur soulte				
	Total brut	277 937 931	329 776 970	361 021 617
Dépréciations				
	Total net	277 937 931	329 776 970	361 021 617

(*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 11

Dettes Envers Les Etablissements De Credit

Note 5

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Dettes à vue :			
Dépôts et comptes ordinaires	-	-	-
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs données en pension au jour le jour			
Dettes à terme :	1 537 326 042	140 157 865	1 540 547 940
Emprunts et comptes à terme	1 537 326 042	140 157 865	1 540 547 940
Valeurs données en pension à terme			
Dettes rattachées	9 289	12 642	16 889
Titres donnés en pension			
Total	1 537 335 331	140 170 507	1 540 564 829

Dettes Représentées Par Un Titre

Note 6

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Emprunts obligataires	29 900 000 000	29 900 000 000	26 900 000 000
Autres dettes représentées par un titre			
Sous-total	29 900 000 000	29 900 000 000	26 900 000 000
Dettes rattachées	112 872 323	166 554 758	111 448 016
Total	30 012 872 323	30 066 554 758	27 011 448 016

Autres Passifs Et Comptes De Regularisation

Note 7

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Opérations sur titres	-	-	-
Dettes et titres empruntés			
Autres dettes de titres			
Autres passifs	778 116	957 768	707 456
Compte courant SG impôt groupe		-	
Versement restant à effectuer sur titres			
Créditeurs divers	775 687	739 075	707 456
Taxes charges à payer		216 264	
Valeur ajoutée fiscale sur provision Expense (TVA)	2 430	2 430	
Comptes de régularisation	227 344 598	261 080 263	278 392 718
Charges à payer	4 808 703	7 294 964	3 108 744
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre			
Autres passif			
Comptes de régularisation			
Dettes subordonnées			
Impôts différés			
Produits constatés d'avance	222 535 896	253 785 300	275 283 974
Autres comptes de régularisation			
Total	228 122 714	262 038 031	279 100 174

Evolution Des Capitaux Propres

Note 8

1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	30/06/2018
Origine :	142 723 017
Report à nouveau antérieur	118 884 131
Résultat de la période	23 838 886
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	142 723 017
Réserve légale	1 191 944
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	141 531 073

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2017 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 mai 2018.

2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

(En EUR)	Montant
Réserve légale	7 449 004
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	7 449 004

Variation Des Capitaux Propres

Note 8 (suite)

4 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)	30/06/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017	Augmentation	Diminution	30/06/2018
Capital	375 000 000			375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-			-
Réserves	6 257 060			6 257 060	1 191 944		7 449 004
Ecart de réévaluation	-			-			-
Provisions réglementées	-			-			-
Subvention d'investissement	-			-			-
Report à nouveau	118 884 131			118 884 131	22 646 942		141 531 073
Résultat de l'exercice	13 708 792	10 130 094		23 838 886	13 052 269	23 838 886	13 052 269
Distribution							-
Total	513 849 983	10 130 094		523 980 077	36 891 155	23 838 886	537 032 346

Produits Et Charges D'interets

Note 9

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En EUR)	Charges	produits	Net 2018	Net fin 2017	Net mi 2017
Sur opérations avec les établissements de crédit :	41 712 460	166 017 203	124 304 743	242 077 982	118 640 955
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit	41 712 460	166 017 203	124 304 743	242 077 982	118 640 955
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle :	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	138 164 260	7 927 331	(130 236 929)	(265 608 121)	(129 899 585)
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	-	33 451 189	33 451 189	74 460 197	37 052 359
Total	179 876 720	207 395 723	27 519 003	50 930 058	25 793 729

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(En EUR)	2018	Fin 2017	Mi 2017
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme	-	-	-
Part dans les entreprises liées	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	-	-	-

Charges Generales D'exploitation

Note 10

1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En EUR)</i>	2018	Fin 2017	Mi 2017
Frais de personnel [1]	-	-	-
Salaires et traitements			
Charges sociales et fiscales sur rémunérations			
Autres			
Autres frais administratifs	(5 800 757)	(10 468 443)	(4 542 944)
Impôts et taxes	(1 435 983)	(2 550 313)	(1 133 685)
Services extérieurs	(4 364 774)	(7 918 130)	(3 409 259)
Autres			
Total	(5 800 757)	(10 468 443)	(4 542 944)

Effectif Moyen

Note 10 (suite)

2 - EFFECTIF MOYEN

			2018	Fin 2017	Mi 2017
	France	Etranger			
Cadres			-		
Non cadres			-		
	Total	-	-	-	-

3 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Impôts Sur Les Benefices

Note 11

1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En EUR)	2018	Fin 2017	Mi 2017
Charge fiscale courante	(3 794 833)	(11 635 663)	(5 538 415)
Charge fiscale différée	13 465 154	28 170 474	12 997 826
Total	9 670 321	16 534 811	7 459 411

2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(En EUR)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal d'impôt	crédit	
Ventilation résultats						
1 - Taxé au taux normal	22 722 590	(20 278 247)	(3 794 833)		(3 794 833)	26 517 422
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)	22 722 590	(20 278 247)	(3 794 833)		(3 794 833)	26 517 422
3 - Taxé au taux normal						-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
II. COUT DU RISQUE (3 + 4)						-
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	22 722 590	(20 278 247)	(3 794 833)		(3 794 833)	26 517 422
5 - Taxé au taux normal						-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)						-
V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)	22 722 590	(20 278 247)	(3 794 833)		(3 794 833)	26 517 422
VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL						-
DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES						-
IMPOT COURANT	22 722 590	(20 278 247)	(3 794 833)		(3 794 833)	
IMPOT DIFFERE		13 465 154	13 465 154		13 465 154	(13 465 154)
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE						-
CONTRIBUTIONS						-
AUTRES (à préciser)						-
RESULTAT NET	22 722 590	(6 813 093)	9 670 321		9 670 321	13 052 268

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Situation Fiscale Differee

Note 11 (suite)

3 - SITUATION FISCALE DIFFEREE

(En EUR)	Base	Taux	Actif 2018	Passif 2018	Stock au 30/06/2018	Stock au 31/12/2017	Stock au 30/06/2017
DETAIL DES DIFFERENCES TEMPORAIRES							
Allègement futur d'impôt							
Organic au 30/06/2018	(301 433)	34.43%	(103 783)				
Extourne Organic au 31/12/2017	646 327	25.83%	166 946				
Neutralisation etatement soulte SWAP au 30.06.2018 - restructuration 2015	(171 547 606)	34.43%	(59 063 841)				
IDA Ajuste changement taux*			8 708 768				
Extourne Neutralisation etatement soulte SWAP au 31.12.2017 - restructuration 2015	67 987 291	34.43%	23 408 024				
	51 819 380	32.02%	16 592 565				
	39 689 624	28.02%	11 478 239				
	28 121 267	27.37%	7 696 791				
	17 736 912	25.83%	4 581 444				
Accroissement futur d'impôt							
			Total	13 465 154	13 465 154	28 170 474	12 997 826

*Voir detail Calcul RF au 30.06.2018

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Operations Non Inscrites Au Bilan

Note 12

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>(En EUR)</i>	Nature	30/06/2018
Engagements donnés :		
Engagements de financement :		
En faveur d'établissements de crédit		-
En faveur de la clientèle		-
Engagements de garantie :		
D'ordre d'établissements de crédit		-
D'ordre de la clientèle		-
Engagements reçus :		
Engagements de financement :		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		-
Engagements de garantie :		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		-
Titres à livrer		-
Titres à recevoir		-

1.2 - HORS-BILAN – AUTRES ENGAGEMENTS

PPI en garantie par SG	34 086 799 097
	-

Engagements Sur Instruments Financiers A Terme

Note 13

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total		
				30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt						
contrats à terme de change						
autres contrats à terme						
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-
swaps de taux d'intérêt						
swaps financiers de devises						
FRA						
autres						
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt						
option de change						
option sur actions et indices						
autres options						
	-	-	-	-	-	-

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
				-
				-
				-
				-
Total	-	-	-	-

Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir

Note 14

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(En EUR)	Durée restant à courir au 30 juin 2018				Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	3 637 416 700	2 500 000 000	9 400 000 000	16 500 000 000	32 037 416 700
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	37 335 331	1 500 000 000			1 537 335 331
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	1 612 872 323	2 500 000 000	9 400 000 000	16 500 000 000	30 012 872 323

Identite De La Societe Consolidante

Note 15

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Intégration Fiscale

Note 16

INTEGRATION FISCALE

La Société Société Générale SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal ayant servi de base au calcul de l'impôt est le suivant:

Déficit à court terme de 11 020 812 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette créance de 3 794 833 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Informations Concernant Les Entreprises Liées

Note 17

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En EUR)	30/06/2018	Part entreprises liées
Postes de l'actif	32 315 362 714	32 222 522 697
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	8 083	
Créances sur les établissements de crédit	32 037 416 700	32 037 416 700
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	277 937 931	185 105 997
Postes du passif	31 315 362 714	19 778 706 750
Dettes envers les établissements de crédit	1 537 335 331	1 537 335 331
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	30 012 872 323	18 108 663 786
Autres passifs et comptes de régularisation	228 122 714	132 707 633
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Capitaux propres	537 032 346	
Postes du hors bilan	34 086 799 097	34 086 799 097
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements douteux		
Autres engagements		
Autres engagements donnés		
Autres engagements recus	34 086 799 097	34 086 799 097

Postes du compte de résultat			
Intérêts et produits assimilés		207 395 723	179 366 524
Revenus des titres à revenu variable			
Produits de commissions			
Intérêts et charges assimilées		(179 876 720)	(80 875 357)
Charges de commissions			
Autres charges d'exploitation bancaires		1 004 344	1 007 420
Autres frais administratifs		(5 800 757)	(3 628 698)

Honoraires Des Commissaires Aux Comptes

Note 18

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 30/06/2018, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	8 530.00 €	HT
ERNST & YOUNG	:	8 530.00 €	HT

Les honoraires HT relatif à la réforme d'audit au titre de l'exercice 30/06/2018, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	5 250.00 €	HT
ERNST & YOUNG	:	5 250.00 €	HT

Tableau Des Flux De Tresorerie

Note 19

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	30/06/2018	31/12/2017
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	13 052	23 839
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-	-
Dotations nettes aux provisions/crédit	-	-
Gains nets sur la cession d'immobilisations	-	-
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	13 465	28 170
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	20 291	(5 050 700)
Flux de trésorerie sur titres de placement	-	-
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	-	-
Flux sur autres actifs	(144)	3 336
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	1 394 679	3 297
Emissions nettes d'emprunts	-	-
Flux sur autres passifs	7 086	8 618
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	1 448 429	(4 983 440)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux liés à la cession de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements pour l'acquisition de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-	-
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	-
Dividendes versés	-	-
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	-
Autres	(53 682)	5 003 291
Trésorerie nette due aux activités de financement	(53 682)	5 003 291
TOTAL ACTIVITES	1 394 746	19 852
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 394 746	19 852
Trésorerie à l'ouverture	159 388	139 537
Trésorerie à la clôture	1 554 135	159 388
Net	1 394 746	19 852
Caisse et banques centrales	8	11
Opérations à vue avec les établissements de crédit	1 554 127	159 377
TOTAL	1 554 135	159 388

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers. Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.
Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 2014-07 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société Générale SFH

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense
S.A. au capital de € 1.723.040
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale SFH

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires de la Société Générale SFH,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société SG SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris-La Défense, le 28 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Marjorie Blanc-Lourme

Guillaume Mabile

5. Liste des Obligations de Financement de l'Habitat en vie au 30 juin 2018

ISIN	Série	Devise	Encours	Date d'émission	Date de maturité	Date de maturité étendue	Type de taux d'intérêt	Taux
FR0013345048	74	EUR	750 000 000,00	28-06-2018	28-01-2026	28-01-2027	Fixe	0,5000 %
FR0013310240	73	EUR	750 000 000,00	19-01-2018	19-01-2028	19-01-2029	Fixe	0,7500 %
FR0013304334	72	EUR	250 000 000,00	19-12-2017	19-12-2028	19-12-2029	Fixe	1,0100 %
FR0013304359	71	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2025	19-12-2026	Fixe	0,5600 %
FR0013304565	70	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2024	19-12-2025	Fixe	0,4000 %
FR0013304300	69	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2023	19-12-2024	Fixe	0,2400 %
FR0013304383	68	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2020	19-12-2021	Fixe	0,0000 %
FR0013304417	67	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2019	19-12-2020	Fixe	0,0000 %
FR0013304318	66	EUR	1 000 000 000,00	19-12-2017	19-12-2018	19-12-2019	Fixe	0,0000 %
FR0013287299	65	EUR	1 000 000 000,00	18-10-2017	18-10-2027	18-10-2028	Fixe	0,7500 %
FR0013262771	63	EUR	500 000 000,00	23-06-2017	23-06-2022	23-06-2023	Fixe	0,0970 %
FR0013262755	62	EUR	500 000 000,00	23-06-2017	23-06-2021	23-06-2022	Fixe	0,0000 %
FR0013259413	61	EUR	750 000 000,00	02-06-2017	02-06-2025	02-06-2026	Fixe	0,5000 %
FR0013232071	60	EUR	750 000 000,00	23-01-2017	23-01-2024	23-01-2025	Fixe	0,2500 %
FR0013215571	59	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2026	27-10-2027	Fixe	0,4810 %
FR0013215589	58	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2025	27-10-2026	Fixe	0,3560 %
FR0013215563	57	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2024	27-10-2025	Fixe	0,2230 %
FR0013215597	56	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2023	27-10-2024	Fixe	0,0890 %
FR0013215555	55	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2020	27-10-2021	Fixe	0,0000 %
FR0013215530	54	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2019	27-10-2020	Fixe	0,0000 %
FR0013184231	53	EUR	1 500 000 000,00	24-06-2016	24-06-2031	24-06-2032	Fixe	1,1500 %
FR0013135233	52	EUR	500 000 000,00	15-03-2016	15-03-2021	15-03-2022	Fixe	0,0000 %
FR0013094869	51	EUR	750 000 000,00	20-01-2016	20-01-2023	20-01-2024	Fixe	0,5000 %
FR0013058930	50	EUR	250 000 000,00	27-11-2015	27-11-2023	27-11-2024	Fixe	0,7500 %
FR0012951960	49	EUR	500 000 000,00	21-09-2015	21-09-2022	21-09-2023	Fixe	0,5000 %
FR0012843118	48	EUR	1 000 000 000,00	17-07-2015	17-07-2030	17-07-2031	Fixe	1,8500 %
FR0012843126	47	EUR	1 500 000 000,00	17-07-2015	17-07-2018	17-07-2019	Fixe	0,1750 %
FR0012698009	46	EUR	400 000 000,00	06-05-2015	01-08-2021	01-08-2022	Fixe	0,1000 %
FR0012697985	45	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	26-10-2028	26-10-2029	Fixe	0,5700 %
FR0012697977	44	EUR	910 000 000,00	06-05-2015	26-10-2028	26-10-2029	Fixe	0,5700 %
FR0012697969	43	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-09-2027	27-09-2028	Fixe	0,5000 %
FR0012697951	42	EUR	750 000 000,00	06-05-2015	27-09-2027	27-09-2028	Fixe	0,5000 %
FR0012697944	41	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	26-08-2026	26-08-2027	Fixe	0,4300 %
FR0012697936	40	EUR	250 000 000,00	06-05-2015	26-08-2026	26-08-2027	Fixe	0,4300 %
FR0012697928	39	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	28-07-2025	28-07-2026	Fixe	0,3600 %
FR0012697910	38	EUR	250 000 000,00	06-05-2015	28-07-2025	28-07-2026	Fixe	0,3600 %
FR0012697894	36	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-02-2029	27-02-2030	Fixe	0,5900 %
FR0012697886	35	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-02-2029	27-02-2030	Fixe	0,5900 %
FR0012562999	33	EUR	500 000 000,00	27-02-2015	27-02-2020	27-02-2021	Fixe	0,1250 %
FR0011859495	32	EUR	750 000 000,00	29-04-2014	29-04-2024	29-04-2024	Fixe	2,0000 %
FR0011644392	31	EUR	1 000 000 000,00	05-12-2013	05-01-2021	05-01-2021	Fixe	1,6250 %
FR0011519933	30	EUR	90 000 000,00	19-06-2013	19-06-2028	19-06-2028	Variable	Euribor 3M +48 bps
FR0011431014	29	EUR	1 000 000 000,00	05-03-2013	05-03-2020	05-03-2020	Fixe	1,7500 %
FR0011291335	20	EUR	500 000 000,00	26-07-2012	26-04-2023	26-04-2024	Variable	Euribor 3M +119 bps
FR0011215516	13	EUR	1 500 000 000,00	14-03-2012	14-03-2019	14-03-2019	Fixe	2,8750 %
FR0011180017	12	EUR	1 250 000 000,00	18-01-2012	18-01-2022	18-01-2022	Fixe	4,0000 %
TOTAL		EUR	29 900 000 000,00					

Le régime juridique de ces obligations relève du droit français.

Il appartient aux porteurs d'OFH de déterminer l'éligibilité de ces obligations à leur ratio LCR selon les critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2015/61 relatif au LCR du 10 octobre 2014.

6. Glossaire des principaux termes techniques utilisés

Tableau des acronymes

Acronyme	Définition
CRD IV	Capital Requirement Directive IV
CRR	Capital Requirement Regulation
LCR	Liquidity Coverage Ratio
OFH	Obligation de Financement de l'Habitat
PPI	Prêt Personnel Immobilier
SFH	Société de Financement de l'Habitat

Glossaire

Asset Cover Test : ratio entre l'encours des prêts immobiliers résidentiels transférés à titre de garantie et le montant des avances faites au titre du contrat de prêt entre Société Générale SFH et Société Générale.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de sûreté au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Covered Bond : Obligation sécurisée par du Collatéral bénéficiant d'un privilège légal destiné à garantir le remboursement des titres souscrits par les porteurs.

CRD IV/CRR : la directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR).

Emission retained : émission souscrite par SOCIETE GENERALE.

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's ou Fitch Ratings pour Société Générale SFH), du risque de solvabilité financière d'un émetteur ou d'une opération donnée (Covered Bonds).

Obligation de financement de l'habitat : Obligation émise par des sociétés de financement de l'habitat et bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier afin de financer des opérations mentionnées à l'article L.513-29 du Code monétaire et financier.

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale.

Obligation « hard bullet » : Obligation dont la maturité ne peut pas être étendue ni anticipée.

Obligation « soft bullet » : Obligation dont la maturité initiale peut être étendue dans des conditions contractuellement définies par les termes et conditions de l'émission considérée.

Prematurity test : mécanisme de protection contre le risque de liquidité requis par les agences de notation dont l'activation est dépendante de la notation court terme de la banque sponsor de l'émetteur. Il s'agit d'une réserve en liquidité constituée par l'émetteur.

Ratio de couverture : ratio réglementaire défini à l'article L.513-12 du Code monétaire et financier. Il correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les établissements de crédit à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Risque de crédit : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de l'établissement de crédit, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Risque de liquidité : risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral dans le cadre des appels de marge au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

Taux de surdimensionnement : est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations de Financement de l'Habitat. Il permet de couvrir le risque de crédit pris par les investisseurs d'OFH.

7. Attestation du responsable du rapport financier semestriel

7.1. Responsable du rapport financier semestriel

M. Vincent ROBILLARD, Directeur Général Délégué de Société Générale SFH

7.2. Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Puteaux, le 28 septembre 2018

Le Directeur Général Délégué

M. Vincent ROBILLARD